

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE DE CRÉATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA VILLE-AUX-DAMES

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande de création d'une zone agricole protégée sur le territoire de la commune de La Ville-Aux-Dames.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 30 janvier 2023 à 9 heures au mercredi 1er mars 2023 à 16 heures 45, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de La Ville-Aux-Dames.

Monsieur Pierre AUBEL, officier de l'armée de l'air en retraite, est désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire, à l'adresse suivante :

https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé à la mairie sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie de La Ville-Aux-Dames, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : **pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr** 

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Ville-Aux-Dames :

- le vendredi 3 février 2023 de 9h15 à 12h15
- le lundi 13 février 2023 de 13h45 à 16h45
- le mercredi 22 février 2023 de 9h15 à 12h15
- le mercredi 1er mars 2023 de 13h45 à 16h45

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par le maire de La Ville-Aux-Dames – Tél : 02 47 44 36 46, mél : accueil@ville-aux-dames.com, adresse postale : mairie – avenue Jeanne d'Arc – 37 700 LA VILLE-AUX-DAMES.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de La Ville-Aux-Dames, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.